

Procès-verbal – CONSEIL D’ADMINISTRATION
Séance régulière du 24 février 2021, 19 h
Web conférence – Télé conférence

PRÉSENCES	ABSENCES	INVITÉS
M. André Brunelle, Président (<i>par zoom</i>) Mme Francine Dubé, Vice-présidente (<i>par zoom.</i>) Mme Manon Boily, PDG et secrétaire (<i>en présence</i>) M. Antoine Boucher (<i>par zoom</i>) M. Alain Couette (<i>par zoom</i>) Dr Benoit Dassylva (<i>par zoom</i>) M. Maxime Di Patria (<i>par zoom</i>) Mme Julie Duchaine (<i>par zoom</i>) Mme Lise Héroux (<i>par zoom</i>) Mme Marcelle Lajoie (<i>par tél.</i>) Mme Caroline Larue (<i>par zoom</i>) M. Grégoire Leclair (<i>par zoom</i>) Mme Véronique Lussier (<i>par zoom</i>) M. Serge Régnier (<i>par zoom</i>) Mme Michèle Tourigny (<i>par zoom</i>)	Dr Michael Mansour M. Samsith So	M. Yann Belzile, directeur général adjoint Mme Carole Brabant, membre invitée, repr. du comité des usagers Mme Martine Haines, directrice des ressources humaines et communications Dre France Proulx, membre observateur, repr. de la Fondation Pinel
		POPULATION
		Quatre membres du personnel assistent à la séance. Aucun membre de la population n’assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 19 h. Mme Line Caron, technicienne en administration prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Les membres ont reçu copie de l'ordre du jour.</p> <p>PROPOSITION CA-2021-001 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration tel que soumis avec l'ajout du point d'information suivant qui sera traité en point 10 et avec changement de numérotation pour les autres points.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>10. Fin mandat de Madame Julie Duchaine.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC Quatre membres du personnel assistent à la séance et le président souligne que deux questions lui ont été transmises par courriel.</p> <p>1) Mme Marie-Eve Désormeaux, présidente du SCFP, fait lecture de la question suivante : <i>« Bonjour voici ma question pour le CA, est-ce possible de me confirmer la réception du courriel. Merci Depuis de trop nombreuses années, le dossier de nos agents d'intervention fait beaucoup jaser à l'intérieur des murs de Pinel. Vous n'êtes pas sans savoir que l'expertise que possèdent ces travailleurs qui portent désormais le titre d'emploi d'intervenant spécialisé en pacification et sécurité (ISPS) est indispensable au bon fonctionnement de l'Institut et à la sécurité des employés. Saviez-vous que ce titre d'emploi est unique à l'Institut et que le concept de Centre de prévention des urgences (CPU) est non seulement avant-gardiste, mais qu'il fait aussi plusieurs envieux? Ce concept unique permet à l'Institut de rayonner à l'externe. Toutefois, malgré cela, il semble devenir impossible pour l'Institut de rivaliser avec les conditions de travail offertes au Service correctionnel du Canada entre autres en ce qui a trait à la formation et au salaire. Nous assistons présentement à l'exode de plusieurs ISPS d'expérience et ce phénomène est très inquiétant à la fois pour la sécurité ET la rétention des autres membres du personnel. En effet, les travailleurs et travailleuses de l'Institut compte sur ce filet de sécurité pour effectuer leur travail et n'hésiteront pas à quitter vers d'autres milieux s'ils se sentent trop à risque. Nous avons de la difficulté à garder nos ISPS. Il y a aussi plusieurs nouveaux ISPS qui attendent leur acceptation à l'École nationale de police de Nicolet et qui, après quelques mois de prestation de travail, quittent pour les corps policiers. Selon nous, plusieurs facteurs ont impact sur cette capacité de rétention et nous font craindre pour l'avenir :</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Le titre d'emploi nouvellement créé d'intervenant spécialisé en pacification et sécurité (ISPS) a été évalué seulement par la partie patronale et cette évaluation les classe au rangement 10</i> ○ <i>La prime de milieu (niveau 2) offerte à ce titre d'emploi est la même que celle des commis surveillant d'unité qui, eux, n'ont pas de contact direct avec la clientèle</i> ○ <i>La relativité salariale du 2 avril 2019 vient les placer en situation de hors taux hors échelle ce qui donne, encore une fois, l'impression d'avoir une perte salariale</i> ○ <i>Le désinvestissement institutionnel envers ce titre d'emploi fait que les formations Omega et bouclier ont lieu de façon aléatoire, plusieurs ISPS en place en ce moment n'ont pas reçu ces formations pourtant essentielles.</i> ○ <i>Le nombre d'interventions effectuées par le CPU est désormais d'environ 70 000 par année, ce qui constitue une augmentation considérable depuis la dernière évaluation du titre d'emploi.</i> <p><i>Ainsi, nous aimerions savoir quelles sont les intentions du CA envers ce titre d'emploi?</i></p> <p>1. Prévoyez-vous faire des interventions auprès du conseil du trésor ? » [SIC]</p> <p>2) Mme Marie-Claude Desaulniers, psychothérapeute, fait lecture de la question suivante :</p> <p><i>« Bonjour!</i></p> <p><i>Voici ma question pour la séance de ce soir:</i></p> <p><i>Je travaille comme psychothérapeute à Pinel depuis près de 11 ans. Chaque fois que je dis à quelqu'un que c'est ici que je travaille, les réactions sont vives, on me dit que ça doit être dangereux et on s'inquiète pour moi. Mon premier réflexe c'est toujours de répondre en parlant de mes collègues ISPS qui sont là pour nous, qui sont spécialisés pour intervenir en cas d'urgence, qui arrivent en 30 secondes pour nous aider ou bien qui sont avec nous au quotidien sur les unités.</i></p> <p><i>Les ISPS, c'est notre filet de sécurité. Quand je vois plusieurs collègues que je côtoie depuis la dernière décennie quitter pour d'autres milieux, je ne peux pas faire autrement que de m'inquiéter. Et d'entendre mes collègues s'inquiéter. Nous avons besoin de valoriser nos ISPS et reconnaître le caractère essentiel de leur travail, sinon ils vont s'en aller. On ne peut pas nier l'importance de l'expertise développée au fil des années, on ne peut pas laisser cette expertise nous filer entre les doigts.</i></p> <p><i>J'adore mon travail, je l'ai à cœur. Mais sans ce filet de sécurité que représentent les ISPS, je ne crois pas qu'on serait en mesure de faire notre travail de réadaptation comme il se doit. Les gens qui ne sentent plus en sécurité vont partir. Du travail, il y en a partout.</i></p> <p><i>Aujourd'hui j'aimerais donc vous demander ce que vous comptez prendre comme moyens pour freiner l'exode de nos ISPS?</i></p> <p><i>Merci. »[SIC]</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Après lecture des deux questions, le président souligne la pertinence de saisir à nouveau ce dossier étant donné qu'il fait l'objet de discussion depuis plusieurs mois dans l'établissement.</p> <p>La présidente-directrice générale remercie mesdames Désormeaux et Desaulniers d'émettre leurs préoccupations et de faire la lumière sur ces éléments préoccupants. Elle considère tout à fait légitime la préoccupation vécue à l'interne pour les deux types d'emploi spécifiques qui n'ont pas été reconnus pour les primes de la Covid et informe que les démarches se poursuivent avec le MSSS pour faire reconnaître l'importance de ces titres d'emploi.</p> <p>Elle rappelle que quelques rencontres ont déjà eu lieu avec le syndicat et avec quelques représentants du groupe des ISPS et que d'autres rencontres sont à prévoir avec ces groupes. Elle fait savoir aussi qu'une rencontre a été demandée avec le MSSS pour discuter de la situation.</p> <p>Concernant le désinvestissement souligné, elle mandate la directrice des ressources humaines et communications à aller chercher les éléments reliés à ce sentiment et suggère qu'un plan de travail soit réalisé. Elle est consciente que certaines formations habituellement données en présentiel ont dû être arrêtées en raison du contexte pandémique, mais elle assure que les efforts sont poursuivis pour trouver des solutions à se doter de la capacité pour recommencer la formation.</p> <p>En terminant, elle rappelle que les démarches seront poursuivies et invite le personnel à exercer leur influence sur les centrales syndicales dans ce dossier. Elle remercie d'avoir sensibilisé le conseil et réitère son engagement à poursuivre le travail.</p> <p>Le président remercie d'avoir soulevé cette problématique complexe et réelle et mentionne que ce dossier sera suivi avec intérêt par le C.A.</p>
3.	<p>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2020 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS</p> <p>Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 décembre 2020 du conseil d'administration pour approbation et le tableau pour le suivi des décisions du conseil d'administration.</p> <p><i>PROPOSITION CA-2021-002</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ, APPUYÉE PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal et le tableau du suivi des décisions du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel de la séance régulière tenue le 9 décembre 2020 tels que rédigés avec la modification suivante au procès-verbal :</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> Page 9012, point 12.1, 3^e énumération, 2^e phrase, on aurait dû lire : « citoyen a démontré un grand intérêt et considère que <u>ce plan d'action de mise en œuvre</u> peut s'avérer utile à d'autres établissements ; » plutôt que « citoyen a démontré un grand intérêt et considère que <u>cette politique</u> peut s'avérer utile à d'autres établissements ; ». <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
4.	<p>MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE</p> <p>La présidente-directrice générale s'adresse aux membres pour présenter l'état de situation à jour concernant la Covid-19. Elle informe que la situation est bien en contrôle dans l'établissement tant pour les patients que pour les employés et souligne le travail de collaboration de tout le personnel. Elle fait savoir que des provisions alimentaires ont été fournies aux employés des unités pour faciliter leur alimentation et pour maintenir leur niveau d'énergie en raison du contexte difficile. Elle se dit très satisfaite de l'implication de tous et considère que les résultats sont exceptionnels.</p> <p>En ce qui concerne la vaccination, elle se poursuit toujours au CIUSSS de l'Est avec un taux d'adhésion à 68 % pour le personnel prioritaire et éligible et à un taux d'adhésion de 62 % pour les patients éligibles. Elle fait savoir qu'un programme pour un plan d'amélioration de la sécurité infectieuse a été mis en place et sera présenté au prochain comité de vigilance et de la qualité.</p> <p>Concernant la mise en application des mesures de contrôle, une rencontre avec le Protecteur du citoyen s'est tenue pour présenter l'état d'avancement du plan de déploiement, de la gouvernance, des outils développés et de la formation. Elle fait savoir que le Protecteur du citoyen s'est montré très satisfait de la démarche présentée et a été très soutenant. Une rencontre aura lieu bientôt avec les gestionnaires et les médecins pour faire un compte rendu de cette présentation. Un bilan de mi-étape sera envoyé au Protecteur du citoyen au début d'avril et un bilan de fin de déploiement sera envoyé vers la fin août ou début septembre après présentation au comité de vigilance et de la qualité.</p> <p>Le plan d'action stratégique est bien amorcé et son évolution sera présentée au comité de gouvernance et d'éthique.</p> <p>En terminant, elle fait savoir qu'il y a de bonnes nouvelles en lien avec les mesures financières et qu'elles seront présentées lors du point des affaires financières.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p>
7.	<p>RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION AVEC LE COMITÉ D'ÉTHIQUE DU DOUGLAS</p> <p>L'entente de délégation de l'Institut avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal pour le suivi et l'évaluation éthique des projets sous sa responsabilité arrivera à échéance au 31 mars 2021.</p> <p>L'entente initiale a débuté le 1^{er} octobre 2018 et il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le renouvellement de l'entente pour une période d'un an, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 avec les mêmes termes et conditions au coût de 56 000 \$ par année. L'entente pourrait par la suite être renouvelée pour une durée de 3 ans à moins d'un avis contraire de la part de l'une des parties. Les termes et conditions seraient alors réévalués par les parties sur une base annuelle. Cette entente porte uniquement sur l'évaluation et le suivi éthique des projets de recherche.</p> <p>L'entente a été soumise au comité des affaires universitaires du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal qui a recommandé au C.A. du CIUSSS la signature de l'entente et la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire (DRE) de l'Institut, recommande le renouvellement de l'entente pour une période d'un an, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.</p> <p>Après délibérations,</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>PROPOSITION CA-2021-004 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ, APPUYÉE PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, autorise la présidente-directrice générale à signer l' « Entente inter-établissement pour l'évaluation éthique des projets de recherche » entre le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel pour une période d'un an, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
8.	<p>DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE</p> <p>8.1. DÉMISSION DU CHEF DU DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE La docteure Jocelyne Brault, chef du Département de psychiatrie, a informé par lettre la présidente-directrice générale de sa démission à titre de chef du Département de psychiatrie, et ce, effective à compter du 30 juin 2021.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2021-005 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉE PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel accepte la démission de la docteure Jocelyne Brault à titre de chef du Département de psychiatrie de l'Institut, démission prenant effet à compter du 30 juin 2021.</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>PROPOSITION CA-2021-006 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MANON BOILY, APPUYÉE PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel adresse des remerciements à la docteure Jocelyne Brault pour son implication et son apport tout au long de son mandat à titre de chef du Département de psychiatrie de l'Institut.</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>8.2. PROCESSUS DE NOMINATION DE SON REMPLAÇANT</p> <p>La présidente-directrice générale informe le C.A. qu'en raison de la démission annoncée par la docteure Jocelyne Brault à titre de chef du Département de psychiatrie qui viendra effective à compter du 30 juin 2021, un processus de nomination doit être entrepris pour une nouvelle nomination à cette fonction.</p> <p>Selon les dispositions du contrat d'affiliation qui lie l'Institut à l'Université de Montréal, un comité de sélection doit être constitué d'au moins huit personnes, dont un président qui est désigné par le CMDP.</p> <p>Sont membres du comité de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le doyen de la faculté de médecine ; • la présidente-directrice générale de l'Institut ; • la directrice des services professionnels ; • la directrice de la recherche et de l'enseignement ; • le directeur du département universitaire ; • trois médecins, dentistes ou pharmaciens désignés par le CMDP ; <p>Avec cette résolution, le processus pour la nomination du nouveau chef du Département de psychiatrie sera entrepris avec avis au CMDP et à l'Université de Montréal qui nommeront les représentants.</p> <p style="text-align: center;"><i>PROPOSITION CA-2021-007</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR BENOIT DASSYLVA, APPUYÉE PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel autorise l'Institut à entreprendre le processus pour la nomination du nouveau chef du Département de psychiatrie.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
9.	<p>PREUVES DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES MÉDECINS ET DU DENTISTE</p> <p>Les membres du C.A. prennent acte de la lettre adressée au président du C.A. de la part de la directrice des services professionnels et des affaires médico-légales certifiant que tous les médecins et le dentiste, membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sont en règle pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 auprès de leur compagnie d'assurances respective.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
10.	<p>FIN DE MANDAT DE MADAME JULIE DUCHAINE</p> <p>Mme Julie Duchaine, membre représentante du Comité régional des services pharmaceutiques (CRSP), a avisé le président qu'elle n'avait pas renouvelé son mandat au sein du CRSP. De ce fait, comme elle ne fera plus partie du CRSP, selon l'article 10 de la LMRSSS, elle n'est plus autorisée à siéger au conseil d'administration de l'Institut.</p> <p>Le conseil d'administration prend donc acte de la vacance du siège de Mme Duchaine à compter du 1^{er} avril 2021 en raison de sa fin de mandat le 31 mars 2021.</p>
11.	<p>AFFAIRES FINANCIÈRES</p> <p>11.1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – PERMIS D'EXPLOITATION</p> <p>Les membres ont reçu les documents relatifs à la déclaration de conformité pour le permis d'exploitation. Selon l'article 444.1 de la LSSSS prévoit qu'un établissement doit fournir tous les deux ans au ministre de la Santé et des Services sociaux une déclaration attestant que les installations dont il dispose et leur capacité sont les mêmes que celles indiquées à son permis d'exploitation au moyen du formulaire prescrit.</p> <p>Comme la déclaration de conformité doit être transmise au plus tard le 31 mars 2021, il est demandé au C.A. d'autoriser la PDG à signer le formulaire et d'attester que les installations dont dispose l'Institut et sa capacité sont les mêmes que celles indiquées à son permis d'exploitation.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2021-008</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel autorise la présidente-directrice générale à signer le formulaire « Déclaration de la conformité des installations et de leur capacité inscrites au permis d'exploitation d'un établissement de santé et de services sociaux » et atteste que les installations dont dispose l'Institut et sa capacité sont les mêmes que celles indiquées à son permis d'exploitation.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>11.2. RAPPORT FINANCIER 617, PÉRIODE 9 ET COÛTS COVID-19</p> <p>Les membres ont reçu la documentation de la période 9 pour le suivi budgétaire 2020-2021. Dans la fiche synthèse, on fait mention que l'Institut lors de sa planification budgétaire a déposé un budget détaillé en équilibre en considérant un soutien financier du MSSS et qu'en période 9, le soutien a été revu à la baisse.</p> <p>Le suivi budgétaire a été présenté au comité de direction et le rapport AS-617 a été transmis au MSSS. Il a aussi fait l'objet d'une analyse par le comité de vérification qui en fait la proposition suivante au conseil d'administration :</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2021-009</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER, APPUYÉE PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, accepte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>d'adopter le rapport trimestriel de la période 9 2020-2021 de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et fonds d'immobilisations au montant de 0\$, respectant l'équilibre budgétaire. Ce budget inclut des mesures de redressement (comptes à recevoir) au montant de 810 148\$ à être approuvée par le MSSS ;</i> • <i>d'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.</i> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>11.3. DÉVELOPPEMENT FINANCIER</p> <p>Les membres ont reçu une fiche synthèse mentionnant qu'en date de septembre 2020, plusieurs demandes financières faites auprès du MSSS étaient toujours sans réponse alors que certaines demandes dataient de plusieurs années. Des démarches ont été entreprises afin de faciliter l'arrimage avec le MSSS et poursuivre les travaux requis pour l'analyse des montants demandés.</p> <p>La fiche décrit aussi les financements qui ont été confirmés par le MSSS et l'ensemble des développements concernant les mesures financières de l'Institut a été présenté et discuté au comité de vérification. Le DGA rapporte aussi d'autres développements obtenus dans les derniers jours.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>De plus, un tableau de suivi des mesures financières a été réalisé et permettra de suivre à la fois les demandes de l'Institut, les démarches entreprises avec le MSSS, la confirmation des montants par le MSSS ainsi que les actions à réaliser.</p> <p>Comme le MSSS a donné suite à ses engagements, l'Institut a présentement le financement requis pour compléter son déploiement. Le président souligne que ces réalisations sont le résultat d'un travail assidu de la direction, tant par la direction antérieure que par la direction actuelle. La force des dossiers et la vision développée sur le rôle et la mission de l'Institut s'inscrivent dans une perspective d'avenir.</p> <p>11.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022</p> <p>Un document portant sur les orientations budgétaires 2021-2022 a été transmis aux membres du C.A. Le document présente le contexte budgétaire, les enjeux et opportunités budgétaires ainsi que les orientations budgétaires 2021-2022. On retrouve aussi à la fin du document un plan de travail sommaire et un calendrier de travail.</p> <p>Ce document a été présenté au comité de direction et au comité de vérification et les travaux ont débuté en février 2021.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2021-010</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA, APPUYÉ PAR MADAME MANON BOILY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, adopte le document portant sur les orientations budgétaires 2021-2022 tel que déposé.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>11.5. AUTORISATION D'EMPRUNT 2021-2022</p> <p>Les membres ont reçu une fiche synthèse décrivant que le 9 septembre 2020, le conseil d'administration autorisait l'Institut à emprunter un montant maximal de 25 M\$ pour couvrir les besoins de liquidité du fonds d'exploitation pour la période se terminant le 31 mars 2021. Selon l'analyse de nos liquidités, notre besoin d'emprunt pourrait atteindre 25 M\$ en 2021-2022.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Cet emprunt vise à couvrir des besoins en liquidités occasionnés par divers éléments et le pouvoir d'emprunt des établissements publics de santé et de services sociaux est encadré. Le montant réel emprunté sera tributaire de l'autorisation accordée par le Ministère et du besoin réel de liquidité tout au cours de l'exercice 2021-2022.</p> <p>Cette demande d'autorisation d'emprunt a fait l'objet d'une analyse par le comité de vérification qui en fait la recommandation au conseil d'administration.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2021-011 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA, APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, autorise l'Institut à emprunter un montant maximal de 25 M\$ pour couvrir les besoins de liquidité du fonds d'exploitation pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>11.6. PLANIFICATION DE L'AUDIT 2021 Les membres du comité de vérification ont rencontré les auditeurs actuels de la firme Raymond Chabot qui sont venus faire une proposition pour la planification de l'audit pour l'année 2021. Ils ont présenté un document détaillant leur intervention et le président du comité de vérification rapporte que l'ensemble du plan proposé a été analysé par les membres. Il fait savoir qu'il n'y pas de grandes modifications suggérées, toutefois ils ont émis une réserve en raison du travail nécessaire au contexte de la pandémie.</p>
12.	<p>TABLEAU DES GARDES EN ÉTABLISSEMENT Les membres ont pris acte du tableau de gardes en établissement pour la période du 1^{er} avril 2020 au 12 janvier 2021. Ce tableau est déposé au conseil d'administration trois fois par année, soit en février, juin et octobre. Le comité de vigilance et de la qualité a fait la révision de ce tableau lors de sa rencontre du 20 janvier dernier.</p>
13.	<p>POINTS D'INFORMATION 12.1. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 20 janvier dernier et la présidente du comité rapporte les sujets suivants qui ont été traités :</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des recommandations de la commissaire locale aux plaintes – le CVQ est très satisfait des résultats et une nette amélioration a été notée ; • Gestion des risques – présentation d’un tableau avec éléments de gestion des risques. Les notions de confidentialité ont été respectées en lien avec la gestion des risques ; • Bilan de la commissaire aux plaintes - bilan dorénavant présenté à chaque deux rencontres ; • Présence de la DSI-SM à toutes les rencontres du CVQ pour le suivi du plan d’action des mesures de contrôle ; • Recherche d’un médecin réviseur et d’un médecin examinateur – certaines stratégies ont été analysées ; • Tableau sur la vaccination et indicateurs présentés ; • Demande de report de la visite de l’Agrément ; • Présence d’une stagiaire qui accompagnait la commissaire aux plaintes. <p>12.2. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D’ÉTHIQUE</p> <p>Le comité de gouvernance et d’éthique s’est réuni lors d’une réunion régulière le 20 janvier et la présidente du comité rapporte les sujets suivants qui ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision des gabarits pour les rapports annuels des comités et conseils; • Plan d’action lié au sondage des administrateurs – décision de reporter le sondage en février 2022; • Remplacement d’un membre démissionnaire analysé et en attente de précision; • Tableau de bord – indicateurs de la salle de pilotage présentés; • Comité d’éthique hospitalière – départ de M. Yves Poirier, éthicien. Rencontre prévue avec le CISSS de Laval pour négocier une entente de service pour obtenir un soutien éthique en raison de ce départ. <p>12.3. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS</p> <p>Le comité des ressources humaines et communications s’est réuni le 25 janvier dernier et le président du comité rapporte les sujets suivants qui ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier concernant la démarche d’inclusion et de civilité ; • Renouvellement de mandat de la directrice de la recherche et de l’enseignement ; • Indicateurs RH – diminution notée de l’assurance-salaire et indicateurs de la main-d’œuvre indépendante ; • Dotation – en attente d’une réponse pour l’obtention de trois années supplémentaires pour l’équipe de dotation et enjeux de rétention pour les infirmières.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>12.4. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VÉRIFICATION Le comité de vérification s'est réuni le 22 février dernier et le président du comité résume les sujets traités. Plusieurs des sujets présentés au C.A. au point des affaires financières ont été traités préalablement par le comité de vérification. D'autres sujets ont été discutés, entres autres, le comité des usagers, le plan d'action pour le contrôle interne et les contrats de plus de 25 000 \$.</p> <p>12.5. ACTIVITÉS DE LA FONDATION PINEL La présidente-directrice générale informe le C.A. qu'une réunion spéciale se tiendra le 3 mars prochain avec le conseil d'administration de la Fondation Pinel.</p>
14.	<p>PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C.A. Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du C.A.</p>
15.	<p>PROCHAINE SÉANCE (7 AVRIL 2021) La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mercredi 7 avril 2021 à 19 h.</p>
16.	<p>LEVÉE DE LA SÉANCE</p> <p>PROPOSITION CA-2021-012 <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 21 h 35.</i></p>

(Original dûment autorisé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA 2021-02-24
Approuvé le 7 avril 2021

(Original dûment autorisé)

Manon Boily
Présidente-directrice générale et secrétaire